FRC 4
29950

LES VOLEURS, LES MENDIANS, LES SALARIÉS.

Case
FRC
24713

TEXTE DE M. DE MIRABEAU.

COMMENTAIRE DE M. DE ROSSI.

A PARIS,

Chez BELIN, Libraire, rue Saint-Jacques.

1789.

THE NEWBERRY
LIBRARY

LES VOLEURS, LES MENDIANS, LES SALARIÉS.

TEXTE DE M. DE MIRABEAU.

COMMENTAIRE DE M. DE ROSSY.

J'AI le malheur de croire que très-peu de gens en France ſont réellement éclairés ſur les matieres légiſlatives ; & ſi, diſcret ſur les grandes preuves que je pourrois donner de mon opinion à ce ſujet, je ne voulois me prévaloir que des petites, j'en verrois pluſieurs très-concluantes dans le mouvement de déſapprobation générale élevé il y a peu de jours à l'aſſemblée nationale ſur l'expreſſion *ſalarié*, employée par M. le comte de Mirabeau, & dans la remarque faite d'un ton grave

& magiſtral par le journaliſte, qui, rapportant le mot de ce célebre député, daigne enſuite redreſſer M. de Mirabeau, & lui apprendre, ainſi qu'à nous, *qu'il oublie ſans doute les propriétaires.*

Il peut échapper quelquefois aux hommes de la trempe de M. de Mirabeau un trait bizarre, un mot original; mais ces originalités, ces bizarreries apparentes, ces phraſes ſaillantes auxquelles le vulgaire donne ces qualifications, tiennent à de grands principes & à une théorie profonde. Ces traits ſont, relativement aux forces morales, ce qu'eſt, relativement aux forces phyſiques, l'effort ſubit d'un être ſenſible, au moment où un danger preſſant & imprévu commande à ſon inſtinct, & lui fait employer, machinalement en apparence, mais en effet par le ſecret & rapide calcul de cette ſublime géométrie naturelle que l'Eternel a placée dans chaque individu pour ſa conſervation, le degré de réſiſtance néceſſaire pour faire face au péril & le ſurmonter. Ces traits ſont le prompt raſſemblement de moyens d'un homme de génie, conduits dans cer-

tains inſtans, par un inſtinct sûr, à ſubſtituer le ſacarſme à la ſageſſe, l'ironie au raiſonnement, & l'indignation au ſang froid. Parmi les êtres inanimés, la réaction eſt toujours dans la vraie proportion qu'elle doit garder avec l'action. Parmi les êtres moraux, qui par un ſage développement ont mis leurs qualités morales en équilibre avec leurs qualités phyſiques, le fort eſt preſque toujours adroit & prudent. Or, la prudence & l'adreſſe d'un vigoureux raiſonneur lui enſeignent à ne point du tout uſer de ſa raiſon vis-à-vis d'une aſſemblée tumultueuſe au moment où elle s'en écarte ; c'eſt un péril du ſage & de la vérité contre lequel les moyens ordinaires ſeroient inſuffiſans. Telle eſt mon opinion ſur ces prétendues bizarreries & originalités des hommes ſubſtantiellement fondés en principes ; & voici comment je vais la démontrer à l'occaſion du ſarcaſme dont il eſt queſtion. Permis à M. de Mirabeau de me déſavouer & de faire mieux. Permis encore plus à ſes antagoniſtes, ou à mes déſapprobateurs, de combattre ſes torts, ou de démontrer les miens (A).

Je dirai donc, Meſſieurs : Ou vous avez les vrais principes qui vous ſont néceſſaires pour créer une conſtitution, & alors vous devez adopter & approuver ſans reſtriction la diviſion des hommes en trois claſſes générales primitives ; les voleurs, les mendians, les ſalariés : ou vous n'avez pas ces vrais principes, & alors vous devez déſapprouver & rejetter cette diviſion. Suivons, s'il ſe peut, avec exactitude la vraie marche des choſes.

Je ne dirai rien ici de la queſtion des droits de l'homme, qui paroît à beaucoup de publiciſtes, & ſur-tout à ceux d'aujourd'hui, la premiere de toutes, quoiqu'elle ne doive pourtant être préſentée qu'après une autre magnifique & admirable queſtion, dont la connoiſſance, l'examen & la déciſion ſont de la plus grande importance, & par l'omiſſion de laquelle tout ce qu'on diroit ſur les droits de l'homme ne peut être qu'équivoque, incertain, variable & haſardé ; premiere & plus importante de toutes les queſtions, par laquelle j'ai été arrêté tout court lorſque j'ai médité ſur les

grands objets de la législation auxquels je travaille depuis vingt ans.

Avant que mes recherches & mes méditations ne m'eussent porté assez loin pour me faire découvrir cette nouvelle question qui doit passer avant toutes les autres & devenir la véritable base de la morale, de la politique & de la législation, il me sembloit aussi, & je croyois fermement que la premiere question propre à former cette base étoit effectivement celle des droits de l'homme.

Quoi qu'il en soit, passant sous silence & celle des droits de l'homme, & celle qui, à mon avis, doit la précéder, supposons tout de suite un grand peuple réuni, & arrivant dans une contrée nouvelle. Ou ce peuple avoit déja formé un contrat social avant d'arriver dans cette contrée, ou il n'en avoit point formé, ce qui est le plus probable. S'il avoit précédemment formé un contrat social, les divisions, les partages, les attributions, ne pouvoient être chez lui qu'un résultat de justice & de mérite, une récompense de travail, de vertus, de ser-

vices, d'actions utiles. Par conſéquent chaque partie de ce tout, qui recevoit quelque choſe du tout, étoit *ſalariée*, en vertu & en proportion de ſon travail & de ſon mérite envers la choſe publique.

S'il n'avoit point formé de contrat ſocial, leurs diviſions, leurs partages, étoient en tout, pour la forme, ſemblables à ceux des *voleurs*; & ils étoient encore ſemblables à ceux des *voleurs*, pour le fond ainſi que pour la forme, ſi cette région avoit antérieurement un propriétaire préſent ou abſent.

Voilà ces nouveaux habitans établis. Les fonctions, les profeſſions, les travaux, les devoirs, les rangs ſont partagés; ceux qui les rempliſſent avec zele, avec exactitude, ſont diſtingués; chacun eſt placé ſelon les ſervices qu'il rend à la république; ils ſont tous bons & utiles citoyens; ils ſont tous *ſalariés* comme tels.

Quelques abus s'introduiſent; le relâchement s'empare de quelques eſprits; l'ambition, de quelques autres; l'équilibre ſe perd; une inégalité préjudiciable s'introduit; tel citoyen adroit, heureux, avide

& puiſſant parvient à avoir la fortune de pluſieurs : cet exemple eſt bientôt imité par beaucoup d'autres ; au bout d'un certain tems, favoriſés par les circonſtances, ils deviennent plus audacieux, plus entreprenans; ils s'emparent de l'autorité ; ils déferent le commandement à l'un d'entr'eux, ou le gardent tous enſemble. Devenus d'abord aſſez riches pour être les plus forts, ils profitent enſuite de ce qu'ils ſont les plus forts pour devenir encore plus riches, ſoit en parlant comme le lion de la fable, ſoit en faiſant décider que cette augmentation de richeſſe eſt un apanage indiſpenſable de leur puiſſance & de leur commandement. Les voilà tout à la fois *ſalariés & nobles voleurs.*

De ces voleurs nobles, nous allons voir naître néceſſairement les mendians & les voleurs pendus.

C'eſt un ſecret ancien que celui de devenir toujours plus riche quand on eſt une fois trop riche. L'or du riche coule comme un fleuve majeſtueux. En ſortant des mains de ſon maître, il fertiliſe ſes campagnes,

il nourrit ſes capitaux, il lui attire de nouveaux biens. Le cuivre du pauvre eſt un torrent, qui ſe précipite dans un abîme. Sa deſtinée peut toujours être exprimée par ces mots : Il avoit peu ; il a moins ; demain il n'aura plus rien.

Cette grande diſproportion une fois établie, le *déficit* doit ſe trouver quelque part ; il eſt dans la poche de cent mille citoyens qui étoient jadis *ſalariés*, mais qui ne peuvent plus l'être, depuis que leurs portions ſont paſſées dans le coffre-fort des heureux envahiſſeurs.

Alors naiſſent les auguſtes maximes : *faire reſſource*, *ſe pouſſer*, *s'induſtrier*, *ſe retourner*, &c.

Ceux qui n'avoient pas entiérement tout perdu, & qui ont quelque mine & quelque eſprit, viennent flatter les femmes, offrir leurs complaiſances aux grands, ſolliciter les chefs, demander des places, des penſions, donner des placets, des mémoires ; ce ſont des mendians de bonne compagnie.

Ceux à qui il ne reſte ni mine, ni eſprit, ni entregent, ni caquet, ni ſou,

ni maille, demandent avec une main noire, au lieu de demander avec un papier blanc. Ils commencent par une perruque blanchâtre, un juste-au-corps presque noir, une courte phrase marmotée à voix basse; ils finissent par une guenille grise, un ulcère à la jambe, & un continuel aboiement d'*ave Maria*; ce sont les mendians qu'on met au dépôt & qu'on y oublie.

Ces deux sortes de mendians sont engendrés par la partie des dépouillés qui sont plus lâches que déréglés, plus paresseux que vicieux, plus malheureux que méchans.

L'autre partie de dépouillés, composée principalement de vicieux, de déréglés & de méchans, joue un bien plus grand rôle dans le monde: très-profonds dans l'art de *se pousser*, de *se retourner* & de *faire ressource*, ils inventent la fiscalité; ils inventent la chicane; ils inventent la vénalité de la judicature, & par conséquent la vénalité de la justice; ils inventent l'achat & la vente de la protection; ils inventent la ferme, la régie, l'entreprise

par privilége excluſif; ils inventent le pharaon, le brelan, le lanſquenet, les loteries, l'uſure, la ſimonie, la félonie; ils inventent l'eſpionnage, le courtage, le maquerellage; que n'inventent-ils point? De toutes ces belles inventions naiſſent les maltotiers, les procureurs, les recors, les uſuriers, les eſpions, les courtiers, les huiſſiers, les brelandiers, les pilliers & ſouteneurs de tripot, &c., &c.; ce ſont les voleurs privilégiés, les voleurs tolérés, les voleurs enregiſtrés, les voleurs de bonne compagnie, les voleurs peut-être néceſſaires, les voleurs quelquefois honnêtes gens, les voleurs dont ſouvent la friponnerie n'eſt point un principe moral, mais une néceſſité mécanique, dont le cœur eſt honnête, quoique leur métier ne le ſoit point.

De la lie & du *caput mortuum* de ceux-ci ſe forment les Mandrin, les Raffiat, les Cartouche, & je me flatte qu'on me diſpenſera de m'étendre ſur cette honorable claſſe de la ſociété.

Après tout ce développement je ne vois

point du tout comment on parviendroit à me faire entendre que les propriétaires, n'en déplaise à M. le Journaliſte, forment une quatrieme claſſe.

Car ſi les voleurs, qui forment la troiſieme ſont un *x* de notre problême, qu'il faille retrouver, je les retrouve parfaitement dans ces propriétaires; & pour cela je n'ai qu'une choſe à dire que voici:

Ou les propriétaires précédens étoient parfaitement légitimes, & alors ce ſont ceux qui les dépouillent maintenant qui ſont les voleurs; ou ceux qui les dépouillent maintenant ont raiſon, & alors c'étoient donc eux qui étoient les voleurs.

Mais pour parler encore plus ſérieuſement & d'une maniere plus analogue à tout ce que j'ai avancé ci-deſſus, j'ajouterai:

C'eſt néceſſairement comme ſalarié, ou comme mendiant, ou comme voleur qu'un propriétaire eſt ſeigneur de ſa terre; car s'il a profité de la foibleſſe des rois, de l'inaction des loix, de l'ignorance des peuples & de l'anarchie univerſelle pour l'uſurper, il l'a comme *voleur*. S'il a profité de la

faveur, ou de l'intrigue, ou de la générosité du prince pour se la faire attribuer, il l'a comme *mendiant*. Si elle lui a été donnée pour ses bons & loyaux services, pour quelqu'action noble & utile, il l'a comme *salarié*.

Par extension & application du principe, très-vrai, nous trouverons que beaucoup de nos grands ont été ci-devant *voleurs*; que maintenant si on vouloit les écouter ils seroient la plupart *mendians*, & que dans peu ils mériteroient vraisemblablement d'être *salariés*.

Nous dirions de même qu'un bien grand nombre de nos ministres ont long-tems formé ce qu'on pouvoit appeller hardiment la bande des *grands voleurs*: qu'ils recevoient fort mal les *mendians* dans les antichambres, quoiqu'ils fissent eux-mêmes ailleurs le métier de *mendians* toute la journée; & qu'ils seront trop heureux dans la nouvelle constitution d'être médiocrement *salariés*.

Enfin, ne conviendra-t-on pas que ci-devant l'état naturel d'un contrôleur-général

étoit d'être *voleur*, que ſon état néceſſaire actuel eſt d'être *mendiant*, & que ſon état indiſpenſable par la ſuite ſera d'être *ſalarié*?

Somme totale. J'ai voulu vous faire voir, Meſſieurs, que ce qui ne nous avoit paru qu'un ſarcaſme haſardé étoit ſuſceptible d'une démonſtration rigoureuſe, parce qu'il tient à un principe évident. Mais ce principe évident peut être exprimé avec plus de goût & d'aménité. Il conſiſte dans l'inconteſtable vérité, que nul ne peut avoir dans la ſociété que ce qu'il a obtenu par ſon mérite, ou ce qui a été accordé comme grace à ſes demandes, ou ce dont il s'eſt emparé par ſes injuſtices. Je préſume que l'illuſtre député dont la ſaillie a choqué les uns, étonné les autres, & fait rire les troiſiemes, ne s'en ſeroit sûrement pas exprimé autrement, ſi on ne l'avoit choqué lui-même par l'air de déſapprobation qui ſuivit l'emploi qu'il fit du mot, *ſalarié*. Bien sûr de ſon principe, il fut entraîné alors à l'expoſer dans toute ſa vigoureuſe & affligeante crudité; & il répondit à l'ironie publique par une ironie plus grande. C'eſt

la réaction nerveuse d'un esprit mâle & robuste qui se voit en butte à l'injuste dérision d'une multitude qui ne l'entend pas.

Il existe aussi, en fait d'opinion & de réputation, des *voleurs*, des *mendians* & des *salariés*.

Ce seroit sans doute faire un grand plaisir à beaucoup de mes lecteurs que de m'étendre sur le développement de cette seconde proposition, & de l'appuyer par des citations de choses & de personnes. Mais je me bornerai à rapporter un morceau essentiel, quoique fort court, que j'ai fait en d'autres tems sur l'opinion (B). Dans un ordinaire prochain, je donnerai la division sociale des voleurs, des mendians & des salariés, en fait de réputation ; cependant j'ajouterai dès-à-présent que c'est sur cette matiere qu'il existe réellement une QUATRIEME CLASSE, une classe d'hommes qui ne sont ni mendians, ni voleurs, ni salariés. Ce sont les gens d'un mérite réellement supérieur, d'un caractere élevé, incapables de manège & d'intrigues, trop pleins d'idées utiles à la chose publique, ou trop maîtrisés, soit

par leur génie, ſoit par l'amour de la ſcience à laquelle ils ſe ſont livrés, pour pouvoir ſe circonſcrire dans le cercle étroit de leurs intérêts perſonnels ; qui ſentent bien que la gloire eſt le ſeul prix digne de leurs travaux, de leurs talens ou de leurs vertus, mais qui l'attendent comme une juſtice, & croiroient l'avilir & ſe dégrader eux-mêmes en la demandant. Exclus à jamais par l'élévation de leur ame & par leur véritable vertu de la claſſe des voleurs & des mendians en fait de réputation, ils ſont trop ſouvent exclus auſſi, par le vice & la baſſe jalouſie de leurs contemporains, de celles des ſalariés (1).

(1) On aura des idées beaucoup plus nettes, bien plus développées ſur ce que je dis ici, lorſqu'on aura vu l'article 21 de mon ouvrage, intitulé : *Le Repréſentant de l'ordre univerſel*, ouvrage qui, depuis ſi long-tems, devroit être entre les mains de tout le monde. Cet article en faiſant connoître pourquoi les hommes du plus grand mérite avoient beaucoup plus réuſſi juſqu'à préſent dans la peinture des maux que dans l'indication des remedes, fait comprendre très-clairement auſſi comment il arrive ſouvent aux gens

du premier ordre, aux esprits les plus éclairés & les plus utiles, de ne jouir d'aucune gloire & de n'être appréciés que dans leur tombeau, pendant que les intrigans, les voleurs, les mendians, jouissent presqu'en entrant dans le monde, de tous les attributs de la réputation, de tous les avantages de la célébrité. On auroit vu aussi (si l'on n'avoit pas trouvé le secret de faire disparoître une édition entiere, à 60 exemplaire près), on auroit vu dans plusieurs endroits de l'ouvrage que j'ai donné, il y a quinze ans, *sur la fausseté, le vice & le danger des principes politiques de mon siecle en général & de la constitution françoise en particulier*, que ce n'est pas même à leur supériorité réelle & aux parties constitutives de leur mérite essentiel, qu'ont dû leur célébrité & leur gloire, parmi nous, ceux qui en ont du moins un peu joui de leur vivant; c'est à la partie la plus répréhensible ou la moins louable de leur talent, c'est à une réaction ridicule ou condamnable de notre vicieuse constitution, envers eux; car c'est en blessant l'ordre social qu'ils ont attiré les premiers regards de la société. Or on sait que c'est cette premiere attention, ce premier grade dans la carriere de la célébrité que nos contemporains refusent le plus long-tems qu'ils peuvent; mais qu'au contraire tout est superbe, d'un homme qui a une fois fait parler de lui. Le moindre mot d'un homme médiocre, mais célebre, est cité par tout le monde; pendant que les plus belles pensées d'un homme supérieur sans célébrité sont volées

par

par tout l'univers, ſans être citées par perſonne (*). On ſait encore mieux, que juſqu'à ce jour, en France, un homme qui avoit déshonoré une femme, ou tué un homme, après le lui avoir poliment propoſé, ou compoſé un écrit brûlé par la main du bourreau, étoit sûr de ſa gloire & de ſa fortune.

(*) On verra ces choſes traitées à fond dans un ouvrage ſur les célébrités, que je donnerai lorſque ſon tour viendra.

Notes pour les pages 3 & 14.

(A) Lorſque je ſerai plus connu à la nation & à M. de Mirabeau, ce dernier ne pourra pas regarder comme un ſtérile & indifférent hommage le commentaire juſtificatif & approbateur d'un homme qui doit à la vérité & à la choſe publique, ainſi qu'à lui-même, d'offrir le gage du combat à quiconque en France prétendroit être plus que lui verſé dans les matieres politiques, morales, métaphyſiques & légiſlatives ; je demande bien pardon à mes lecteurs de cette petite ſortie épiſodique & prématurée, mais j'y ſuis obligé, & voici pourquoi : Je ſais & je ſuis ſûr, parce que je connois fort mon Paris, & les reſpectables caquets de nos ſociétés, caquets qui s'étendent aujourd'hui juſqu'à la derniere tabagie, je ſais & je ſuis sûr qu'on ne manqueroit pas de croire & de dire que c'eſt M. de Mirabeau lui-même qui a fait ce commentaire & qui le publie ſous le nom d'un autre. Or, le moyen que je viens de prendre m'a paru le plus court & le plus efficace pour qu'on fût très-certain que M. de Mirabeau & moi ne ſommes pas une ſeule perſonne, mais deux ; ce moyen ſera le plus efficace, ſur-tout en y ajoutant, que je ne l'excepte pas lui-même du cartel ou de l'épreuve que je propoſe, & non pour une fois ſeulement, comme dans les défis des guerriers ou des ſpadaſſins, mais pour toutes les fois qu'il en pourra réſulter quelque utilité publique.

Au ſurplus, ſi l'on veut avoir quelque légere idée

des moyens avec lesquels j'oserai me présenter en lice, qu'on voie mon ouvrage du moment, intitulé : *Motifs essentiels de détermination pour les classes privilégiées, ou Echantillons de politique, &c.* qui paroît depuis deux jours ; qu'on s'efforce de faire sortir des éternelles presses de M. Delormel, celui, beaucoup plus considérable, intitulé : *Le Représentant du premier ordre, c'est-à-dire de l'ordre universel*, qui est entre ses mains depuis quatre mois, & qui doit être suivi immédiatement après, d'un autre plus capital encore, & dont le titre est : PRINCIPES ET MATÉRIAUX UNIVERSELS POUR UNE SAGE LÉGISLATION. — Qu'on tâche ensuite de se procurer la lecture de l'écrit fondamental & intéressant sous beaucoup de rapports, & particuliérement en ce qu'il contient presque tous les principes que la nation a enfin adoptés depuis un an ; écrit que j'ai fait imprimer en 1775, & dont on n'a pu sauver que soixante exemplaires, *sur la fausseté, le vice & le danger des principes politiques de mon siecle en général, & de la constitution françoise en particulier, &c.* — Puis encore la lecture de mon ouvrage *sur l'état actuel de l'esprit humain & sur les vices politiques des corps civils, politiques & littéraires, donné en* 1780, &c. &c. &c., ouvrages, écrits, travaux, sur lesquels ont été exercées toutes les adroites cruautés des despotismes secrets & des tyrannies obscures. Et jamais je n'ai réclamé, jamais je ne m'en suis plaint, parce que je regardois tous ces travaux comme de simples échantillons de ce que je devois

donner un jour, & que je préférois à tout, l'invincible réſolution d'aller toujours en avant, & perpétuellement droit à mon but.

Il ne tient maintenant qu'à la nation, au roi, au gouvernement de vérifier ſi j'ai bien ſuivi cette loi noble & ſévere que je m'étois impoſée. On n'a qu'à me donner dix commiſſaires, dix ſecrétaires & dix imprimeurs, & on verra promptement comment & de quoi je puis les occuper. Un ſeul mot achevera de faire connoître avec quelle confiance je parle & quel caractere, quelles diſpoſitions d'eſprit j'apporte à la choſe publique, ainſi qu'à ce qui m'eſt perſonnel; ce mot, le voici :

Si par les réſultats de cette épreuve, ſi par les réſultats de l'examen, de la recherche, de l'inquiſition, & du procès le plus rigoureux, de tous mes travaux, de toute ma perſonne & de l'emploi de tous les inſtans de ma vie, procès fait par trente autres commiſſaires les plus éclairés & les plus vertueux, on peut préſumer & enſuite prouver qu'il y a dix citoyens en France qui aient plus que moi bien mérité de la choſe publique, plus que moi conſacré de tous tems toutes leurs facultés à l'intérêt général, & dont toute l'exiſtence ait été plus complettement, plus univerſellement patriotique, je demande, & je la demande ſans appel & comme faveur, la mort. Ces dix citoyens doivent ſuffire à la France.

Je demande de nouveau mille & mille pardons à mes lecteurs. En d'autres tems, j'aurois pu différer

à m'exprimer de la sorte, ou attendre que cela fût placé dans un ensemble plus analogue & dans un cadre plus convenable ; mais maintenant, il faut céder à l'impérieuse loi de nécessité & plier sous les circonstances. D'ailleurs, si le public parvient *enfin* UN JOUR à avoir cet ouvrage, intitulé : *Le Représentant du premier ordre, c'est-à-dire, de l'ordre universel*, où j'avois traité toutes les matieres d'une utilité plus urgente aux grands intérêts actuels de la nation, avant que les états-généraux ne fussent, même rassemblés, il verra que j'avois cherché & trouvé cet ensemble plus analogue, ce cadre plus convenable, & que j'avois placé dans un petit coin des extrémités de ce cadre les développemens nécessaires de ce que je dis ici d'une maniere tout-à-fait précipitée & mutilée. Mais, qui ne peut parvenir à donner ses canons, doit au moins donner ses épingles. Et encore, pour réussir à donner uniquement ses épingles, faut-il se soumettre à l'esprit du moment. Or, dans cet instant on ne peut se flatter d'être lu par tout le monde, que dans des écrits intitulés : *Complot, Trahison, Relation, Confession, Proscription, Lanterne, Voleurs, Révélation, Conspiration, Exécutions, Entrevues des proscripts, Conférences des têtes à couper*, &c. &c. &c. ; & c'est faute d'avoir eu la profonde sagesse & la douce philosophie de donner de pareils titres à mes travaux législatifs, il y a six mois, qu'ils n'ont pas pu réussir à voir le jour.

Que ceux donc qui ne me connoissent que par l'extrême douceur, la sensibilité généreuse & empres-

410

ſée, la complaiſance ſans bornes & la réſerve infinie que j'apporte en tout tems dans la ſociété & dans les choſes privées, ne ſoient point étonnés de la fermeté, de l'aſſurance, que je ſuis enfin obligé d'apporter dans les choſes publiques, & de l'eſpece de levée de bouclier, à laquelle je ſuis entraîné par des circonſtances dont ils ne connoîtront que trop la cruauté, & par des raiſons dont ils ne ſentiront que trop la juſtice. Au ſurplus, je développerai peut-être inceſſamment mes idées à cet égard dans un écrit particulier *ſur la preſſante néceſſité de nous bien connoître les uns les autres.* Tant pis pour ceux qui peuvent beaucoup redouter cette évidence; quant à moi, je la deſire plus que le premier trône du monde, & je ne ſerois flatté de la poſſeſſion de ce trône, que s'il m'étoit accordé en vertu de cette évidence. Il n'eſt plus tems de diſſimuler nos penſées & nos ſentimens à cet égard; encore moins, de nous contenter d'être riches & aimables, & d'ignorer complettement quel degré d'eſtime nous nous devons.

(B) Ce morceau ſur l'opinion ſera auſſi pour un ordinaire prochain; il eſt plus convenable d'en différer la publication.

DE ROSSI.